

OPCA FICTION 2016

LES AUTEURS BÉNÉFICIENT-ILS DU SUCCÈS DE LA FICTION FRANÇAISE ?

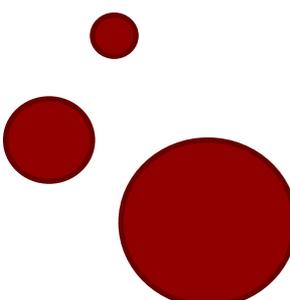
1

Conférence de presse

Le 12 septembre 2016

OPCA FICTION TV, CE QU'IL FAUT RETENIR

- Succès d'audience pour la fiction française mais des fragilités dans son financement ;
- Une incohérence entre l'importance des auteurs dans la création d'une œuvre et la part qu'ils représentent dans le coût de production ;
- La rémunération proportionnelle, hors gestion collective, reste une fiction pour la majorité des auteurs ;
- Les durées de cession de droits sont de plus en plus longues ;
- Le protocole des pratiques contractuelles de 2012 : un accord positif mais une application imparfaite et certaines dérives.



LE CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA FICTION FRANÇAISE

LA FICTION FRANÇAISE ENREGISTRE DE BELLES PERFORMANCES EN 2015...

- La fiction française représente **24,6 % de l'offre de programmes** des chaînes nationales gratuites. C'est le premier genre en termes d'offre de programmes et d'audience ;
- **39,8 % des soirées dédiées à la fiction** sur les chaînes historiques sont consacrées à la fiction française ;
- **59 des 100 meilleures audiences** de fiction en 2015 sont des fictions françaises ;
- Le **52 minutes est le premier format de fiction** (36,8 % des heures aidées à 273 heures), devant le 26 minutes (23,9 % à 178 heures), le 90 minutes (22,2 % à 165 heures) et le format court (15,4 % à 115 heures dont 97 heures de séries).

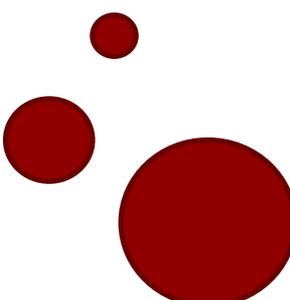
Globalement en 2015, la fiction est le genre de programmes le plus regardé en télévision de rattrapage (27,9 % des vidéos vues, toutes nationalités confondues).

UN FINANCEMENT EN BAISSSE

- Le financement de la fiction française est **en diminution de 10 %** entre 2013 (711 M€) et 2015 (639 M€) avec une baisse continue du financement des diffuseurs (-8 %) ;
- En 2015, **le volume d'œuvres de fiction produites est stable** à 743 heures (748 heures en 2014) ;
- Le **coût horaire moyen est en baisse de 10,3 %** à 859,3 K€ ;

UNE INSUFFISANTE CONTRIBUTION DES NOUVEAUX ACTEURS DU PAYSAGE AUDIOVISUEL

- En 2015, les chaînes de la TNT représentent 27,1 % de l'audience de la télévision, 36,5 % des investissements publicitaires bruts à la télévision et ne totalisent (hors France 4) **que 2,1 % du financement de la fiction !**
- Les géants de l'Internet et les nouveaux services tels Netflix ne contribuent quasiment pas au financement de la création



**UNE FAIBLE PART POUR LES AUTEURS DANS
LE COÛT DE L'ŒUVRE**

LA RÉMUNÉRATION FIXE DANS LE COÛT DE L'ŒUVRE

Part moyenne des droits d'auteurs dans le coût de production

		Scénariste	Scénariste + Réalisateur
<i>Séries Fiction</i>	52'	3,3 %	4,9 %
<i>Séries Fiction</i>	90'	3,0 %	4,4 %
<i>Unitaires Fiction</i>	90'	2,9 %	4,5 %
GLOBAL		3,0 %	4,5 %

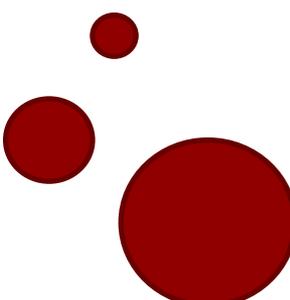


Aux Etats-Unis, le budget d'écriture représente environ 10 % du budget total pour un 52' (source : WGA)

4,5%, UN NIVEAU PLUS QUE FAIBLE !

Exemple des dépenses prises en compte pour une fiction financée à plus de 70 % par le diffuseur

- Frais généraux : **10 %**
- Imprévus (au devis) : **7 %**
- Rémunération producteur délégué pour le prime time des diffuseurs historiques :
 - ✓ **70 K€** pour un 90'
 - ✓ **35 K€** pour un 52'
 - ✓ **17,5 K€** pour un 26'
- Frais financiers : **1,5 %**



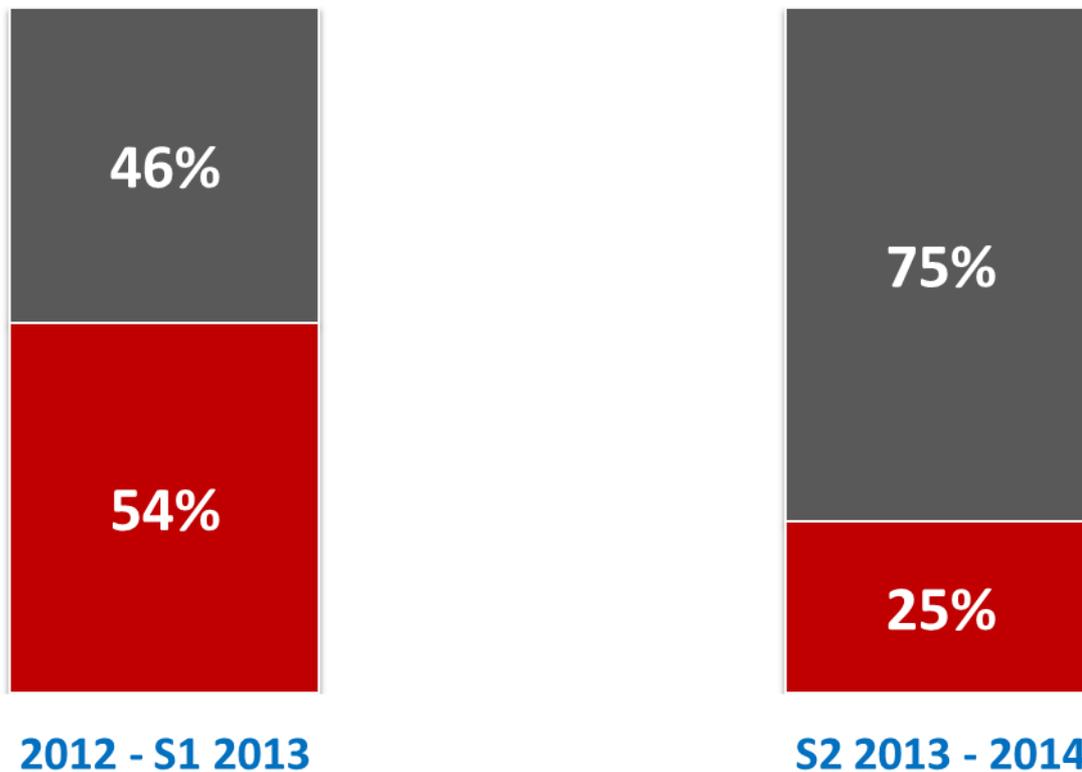
**UN QUART DES CONTRATS NE PRÉVOIT
TOUJOURS PAS DE PRIME**

LE PROTOCOLE DE 2012 PRÉVOIT L'OBLIGATION DE RÉMUNÉRATION SOUS FORME DE PRIME

DU MIEUX, MAIS ENCORE **25 %** DES CONTRATS N'EN PRÉVOIENT PAS

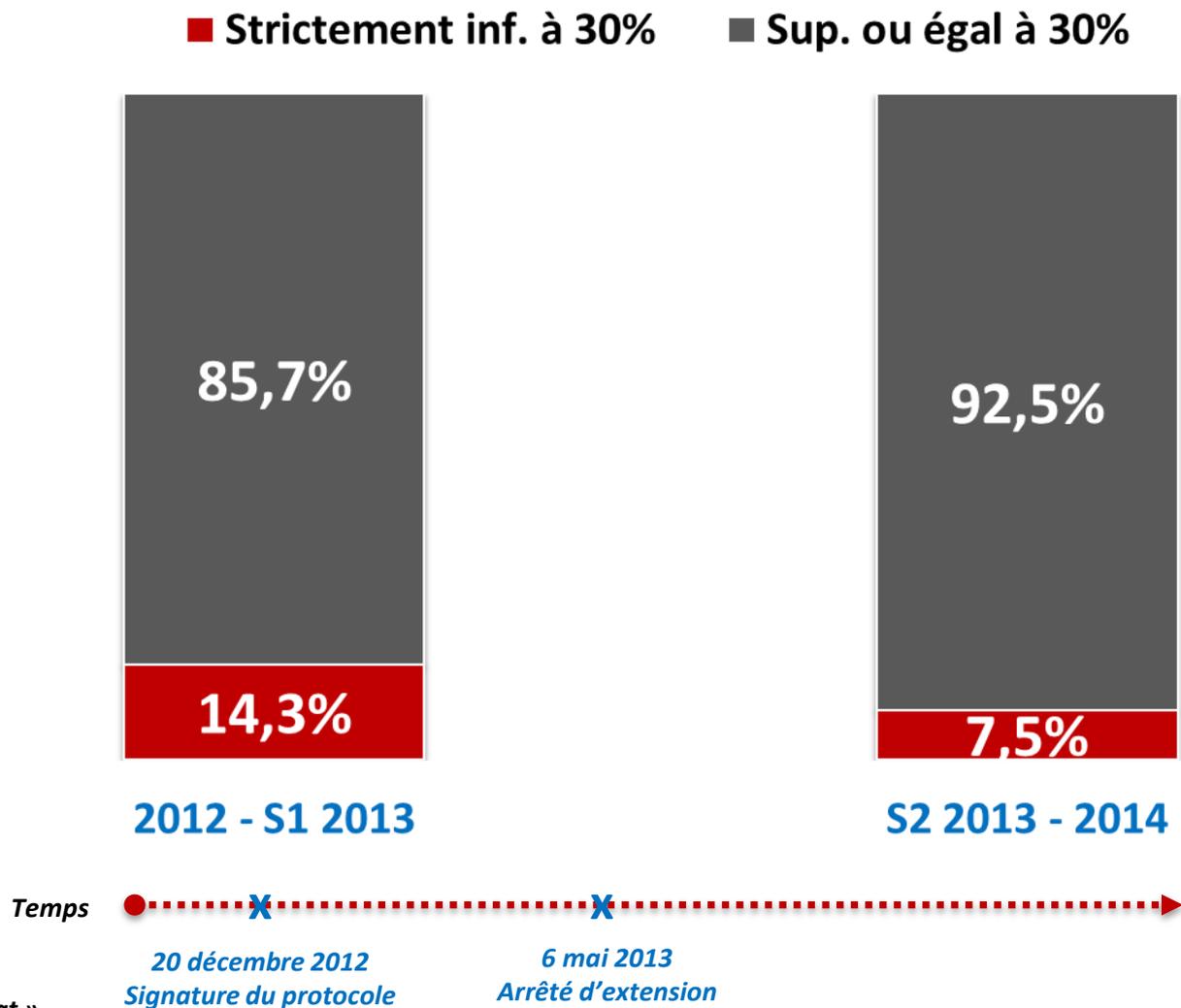
Place de la prime dans les contrats de scénaristes

■ Contrats sans prime ■ Contrats avec prime



DES DÉRIVES CONSTATÉES... (1/2)

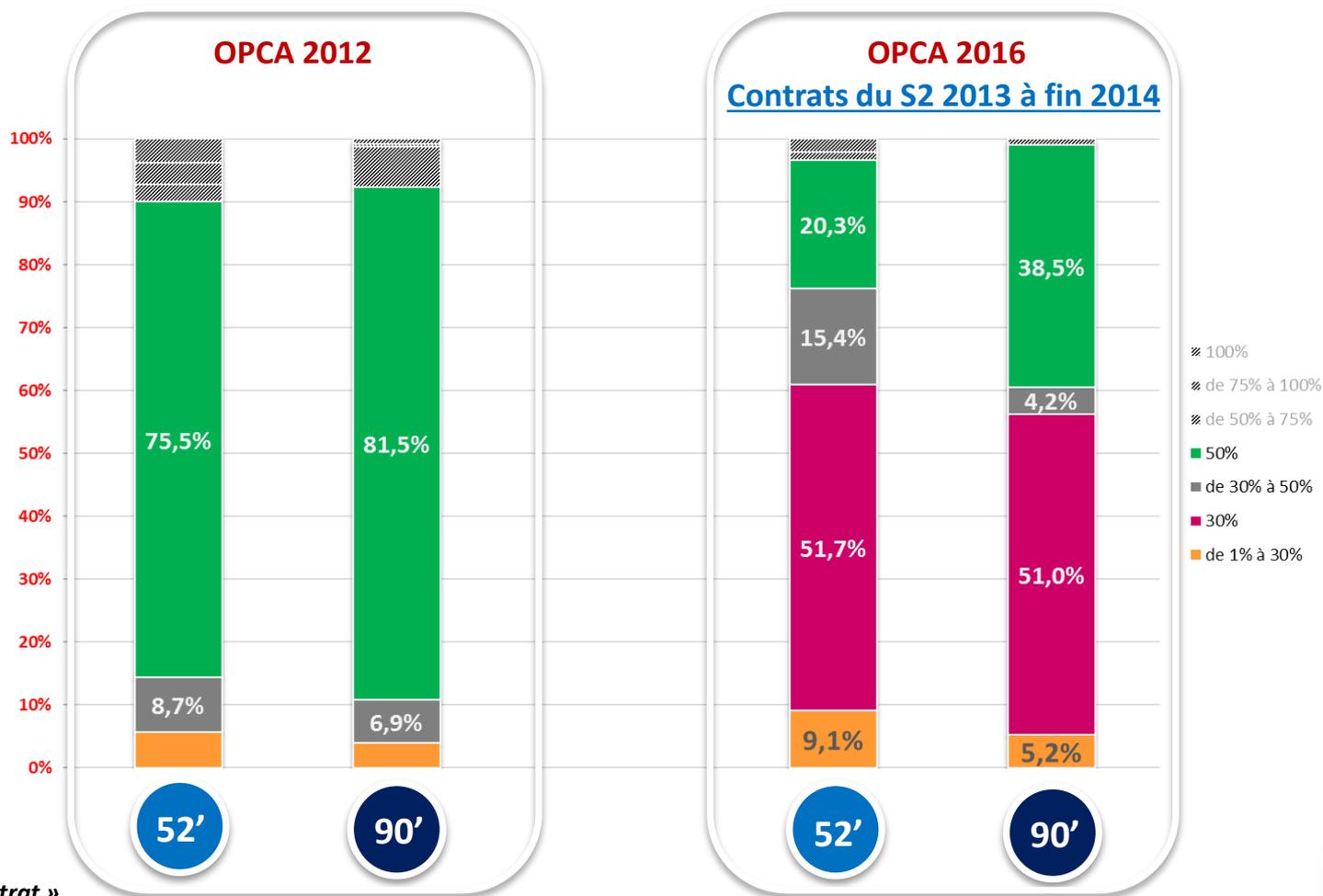
- *Des primes prévues mais à un niveau inférieur au minimum fixé par le protocole*

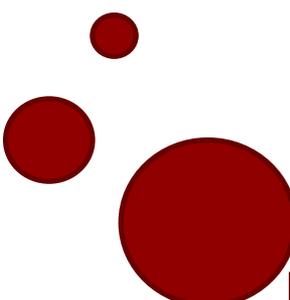


DES DÉRIVES CONSTATÉES... (2/2)

➤ Une prime qui tend vers le minima du protocole (30%)

Ventilation des contrats texte selon le poids que représente la prime dans le total des droits d'auteur





**LES AUTEURS PRIVÉS DE RÉMUNÉRATION
PROPORTIONNELLE DUE PAR LES
PRODUCTEURS**

DES RECETTES BRUTES À ATTEINDRE EN COUVERTURE DU MINIMUM GARANTI QUI REPRÉSENTENT **35 FOIS** LE CA DE LA FICTION À L'INTERNATIONAL

Exploitation à l'international, principale source de la rémunération proportionnelle

Données OPCA – Base scénaristes

Montant total des recettes brutes à attendre en couverture des MG en fiction TV

1 843 M€*

VS

Données CNC

Exportation des programmes de fiction à l'international (Ventes + Préventes)

52,6 M€

* *Il s'agit du calcul des recettes brutes du producteur nécessaire au remboursement du MG. Une fois ces recettes brutes estimées sur l'ensemble de la base OPCA, celles-ci sont additionnées et comparées au marché de l'exportation des programmes à l'international.*

MÊME RAPPORTÉ À LA SÉRIE LA MIEUX EXPORTÉE EN 2015, LA COUVERTURE DU MINIMUM GARANTI N'EST QU'UNE FICTION DANS LA MAJORITÉ DES CAS

● **150 000 €**, c'est le montant moyen qu'a rapporté à l'international un épisode de 52' pour la série française la mieux exportée en 2015.

● **2 700 000 €**, c'est la médiane des recettes brutes à atteindre en couverture du minimum garanti pour un auteur de 52' (base OPCA).



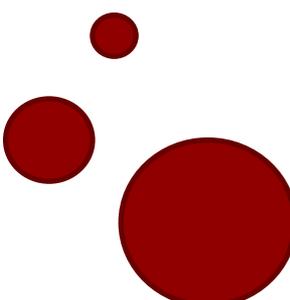
Afin de couvrir son MG, l'auteur doit espérer que les recettes brutes générées par son œuvre soient a minima **18 fois** supérieures à celles constatées pour la série la mieux exportée.

POURTANT, DES SOLUTIONS EXISTENT DÉJÀ...

- **Les rémunérations complémentaires après amortissement du coût de l'œuvre qui existent dans certains contrats doivent être généralisées.**

... ET D'AUTRES DOIVENT S'IMPOSER

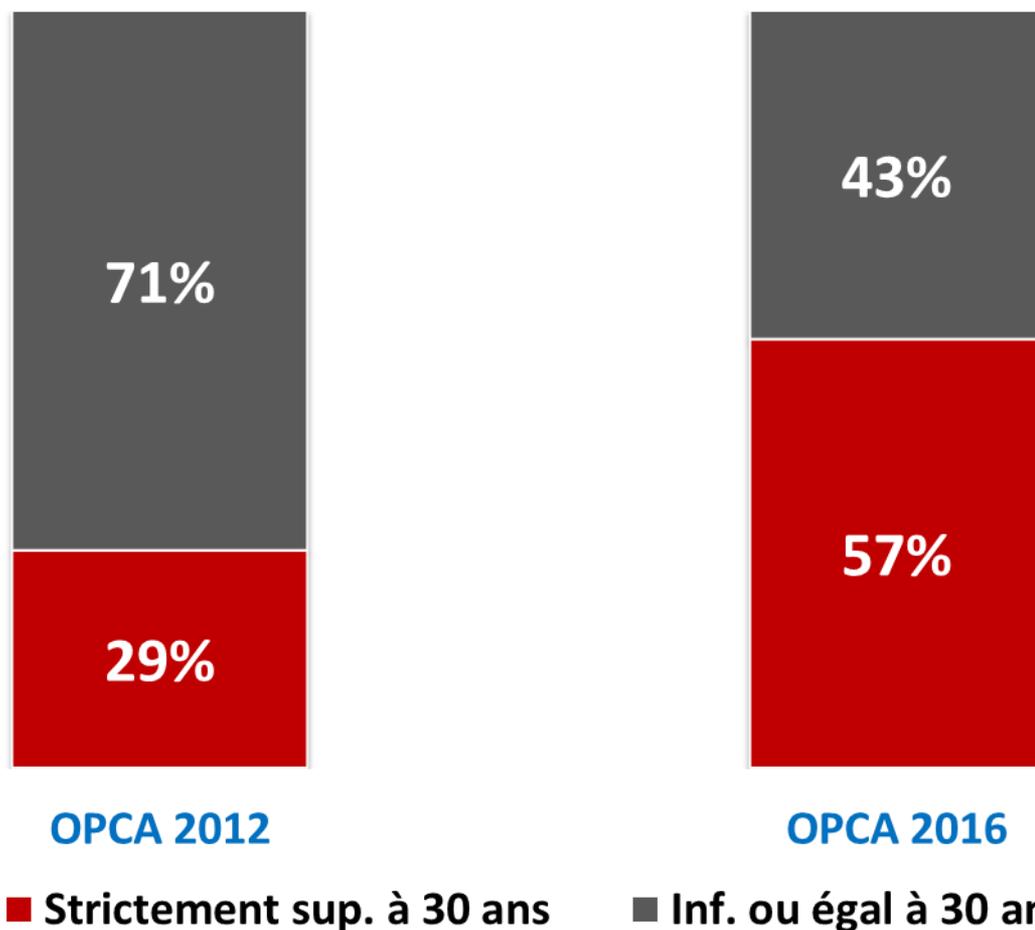
- **Comme en cinéma, l'intégralité du crédit d'impôt doit être pris en compte dans l'amortissement du coût de l'œuvre.**
- **Des taux RNPP (recettes nettes part producteur) à revoir à la hausse pour permettre une rémunération proportionnelle enfin atteignable.**



**DES DURÉES DE CESSIION DE DROITS
TOUJOURS PLUS LONGUES**

DES DURÉES DE CESSION DE PLUS EN PLUS LONGUES QUI RÉDUISENT LA RÉMUNÉRATION DES AUTEURS

- *Les durées de cession longues limitent la possibilité de renégocier les contrats et donc la rémunération des auteurs.*



CONCLUSION : CONSTRUIRE UNE NOUVELLE DONNE POUR PROTÉGER LES AUTEURS

- Le financement de l'écriture reste marginal dans le coût des œuvres, loin des 10% qui y sont en moyenne consacrés dans la fiction US.
- Les auteurs ne sont toujours pas associés au succès de leurs œuvres et au renouveau de la fiction française ;
- L'allongement de la durée de cession des droits justifie d'autant plus la mise en œuvre d'une obligation d'exploitation suivie des œuvres par les producteurs ;
- Malgré quelques dérives dans leur application et une portée encore trop limitée, les efforts d'encadrement des relations entre les auteurs et les producteurs, (Charte de développement de la fiction de France TV, protocole sur les pratiques contractuelles des scénaristes) vont dans le bon sens ;
- Les récents accords professionnels conclus entre les chaînes et les producteurs ont accentué le décalage entre une production indépendante très protégée par la réglementation et des auteurs qui sont les oubliés de la régulation ;
- L'heure doit désormais être à la mise en œuvre d'une nécessaire protection des auteurs dans leurs relations contractuelles avec les producteurs.



ANNEXES

QU'EST CE QUE L'OBSERVATOIRE PERMANENT DES CONTRATS AUDIOVISUELS ?

Plus de 2 000 contrats analysés

(primo diffusions du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2015)

	SERIES				UNITAIRES		
	Nbre séries	Nbre épisodes	Nbre Contrats Scénaristes	Nbre Contrats Réalisateur	Nbre œuvres	Nbre Contrats Scénaristes	Nbre Contrats Réalisateur
TF1	20	128	341	180	4	9	4
France 2	23	129	360	141	22	44	22
France 3	16	66	287	69	50	98	47
France 4	1	19	38	19			
CANAL +	5	24	123	7	2	5	1
ARTE	7	27	43	26	11	23	11
M6	3	18	29	16			
TMC	2	16	37	6			
W9	1	6	18	12			
TOTAL	78	433	1276	476	89	179	85

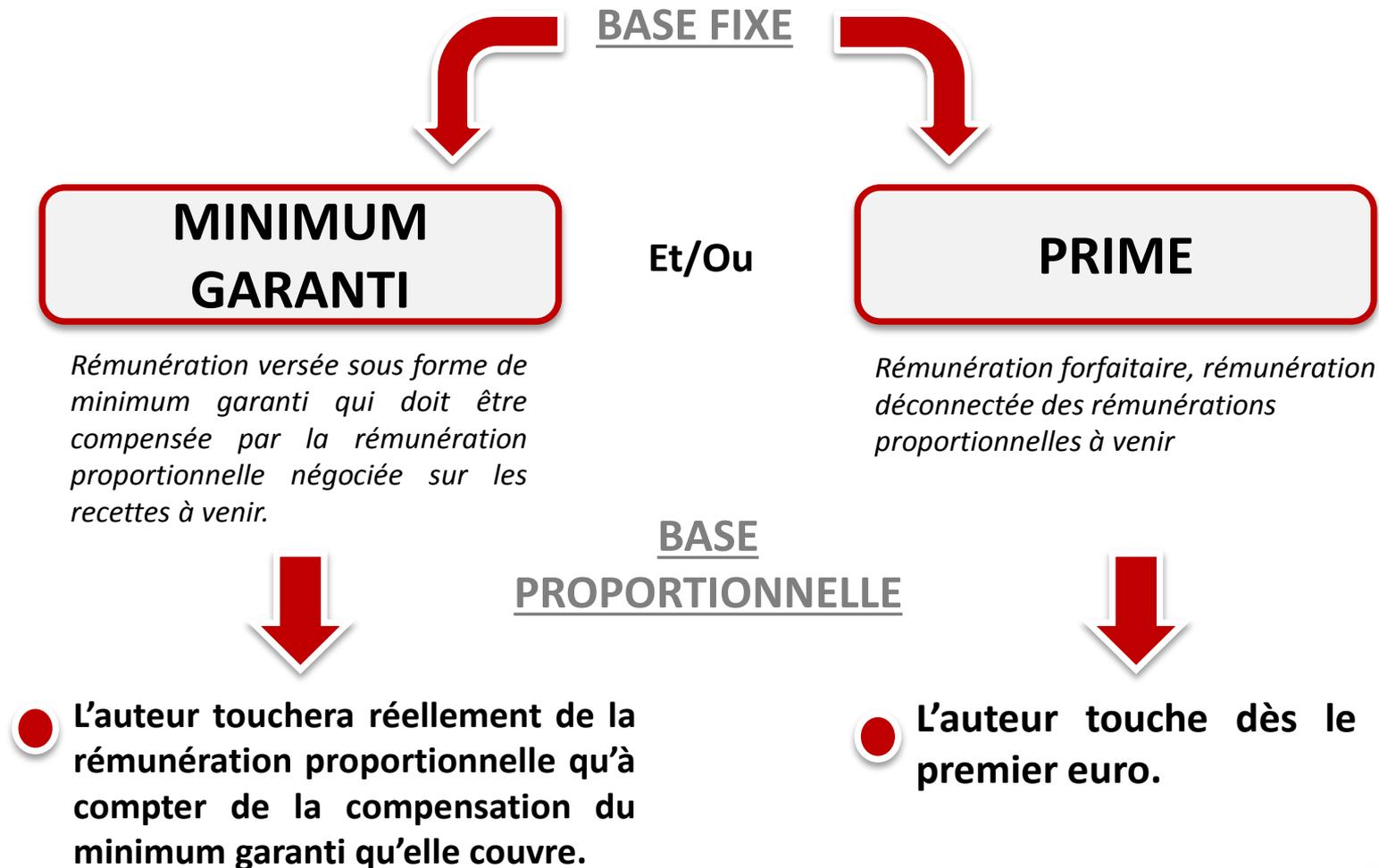
LE PROTOCOLE DES PRATIQUES CONTRACTUELLES DES AUTEURS TEXTE DU 20 DÉCEMBRE 2012

Rappel des principaux points

- Les producteurs ne peuvent présenter aux diffuseurs que des projets ayant fait l'objet **d'un contrat de cession de droits et de commande ou d'option rémunérée**,
- Toute commande d'écriture au-delà du pitch doit donner lieu à la **signature d'un contrat de cession de droits et de commande rémunéré**, sauf accord dérogatoire,
- L'apporteur du sujet de l'œuvre doit être précisé dans le préambule du contrat,
- Une **fiche généalogique d'écriture (FGE)** doit être annexée au contrat. Cette fiche qui reprend l'historique exhaustif du projet concerné, doit être mise à jour le cas échéant par notification ou avenant,
- En cas de non respect par l'auteur des échéances de remise de texte, le producteur pourra lui **adjoindre ou lui substituer un ou plusieurs co-auteurs**,
- La rémunération initiale de l'auteur prévue au contrat doit être constituée a minima de **30% de prime d'inédit**,
- Un contrat de commande d'écriture doit porter sur **l'ensemble des travaux d'écriture jusqu'à la version dialoguée définitive** sauf dans le cas de l'organisation spécifique d'ateliers d'écriture structurés et dans le cas où l'auteur se voit confier spécifiquement l'écriture des dialogues ou réécrit ou modifie un scénario,
- Lorsque **la collaboration est interrompue** du fait de la non acceptation des travaux de l'auteur par le producteur, le producteur peut poursuivre l'écriture en utilisant le travail de l'auteur sous réserve :
 - d'avoir payé à l'auteur les échéances pour les étapes exécutées par lui ;
 - d'avoir indemnisé l'auteur sous forme de pourcentage du montant total des rémunérations qui lui auront été versées au moment de l'interruption de son contrat :
 - 20% si l'interruption intervient au stade du synopsis remis
 - 15% si l'interruption intervient au stade du séquencier remis
 - 10% si l'interruption intervient au stade de la version dialoguée remise,

RAPPEL DU SCHÉMA DES RÉMUNÉRATIONS FIXES ET PROPORTIONNELLES

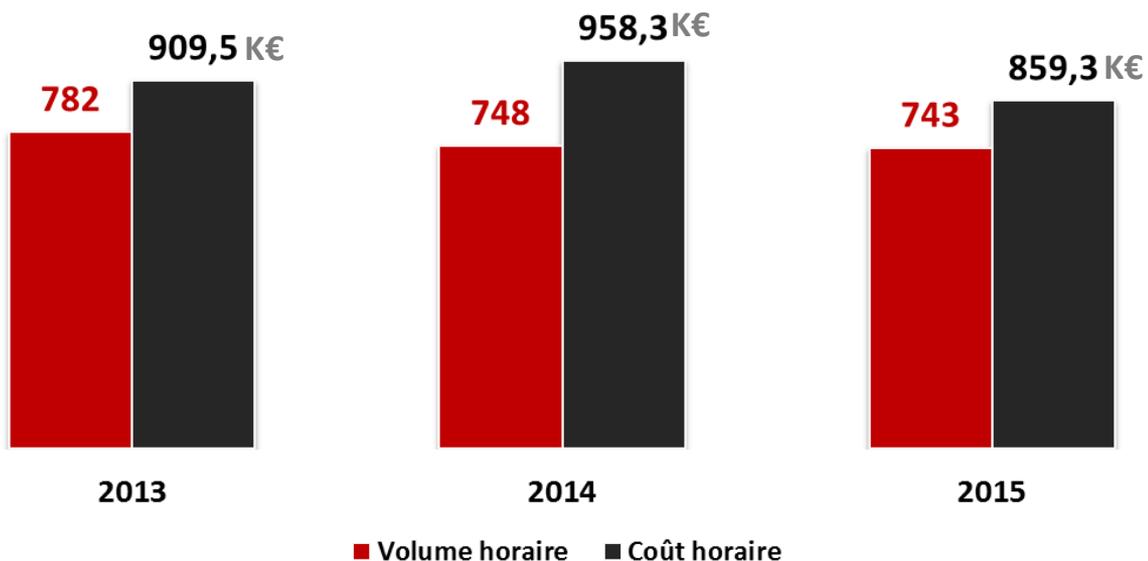
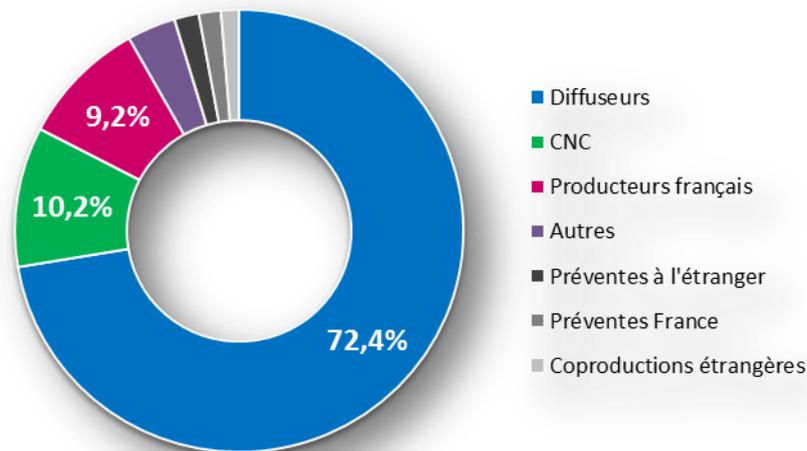
La rémunération des droits d'auteur peut être constituée de deux bases : une base fixe et une base proportionnelle sur les recettes à venir. La base proportionnelle est une condition pour sa conformité aux impératifs légaux du droit d'auteur français.



LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE AIDÉE

Le financement de la fiction (en M€)

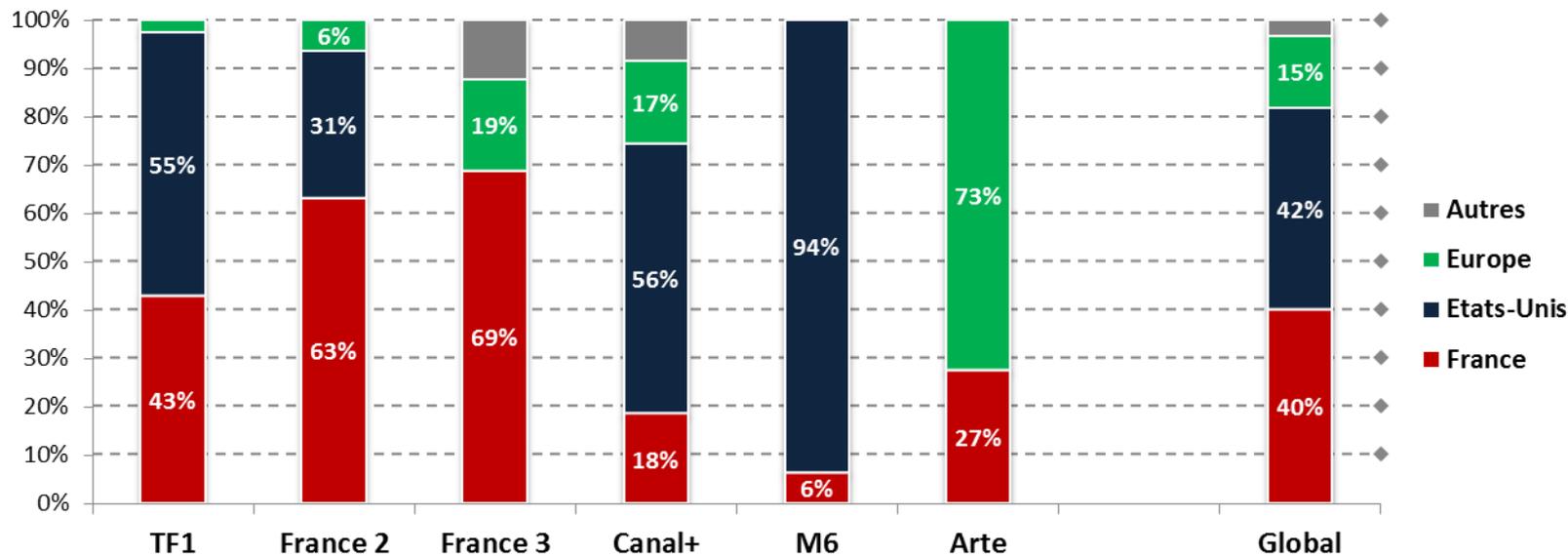
	2013	2014	2015	Varia°
Financements français	683,8	671,9	619,2	-8%
Producteurs français	78,2	69,7	58,9	-15%
Préventes France	5,7	15,8	10,2	-35%
Diffuseurs	500,9	483,9	462,5	-4%
SOFICA	2	2,5	1,1	-56%
CNC	74,9	68,4	65,4	-4%
Compléments CNC	6,1	3,6	0,8	-78%
Autres	15,9	28	20,4	-27%
Financements étrangers	27,1	45,3	19,6	-57%
Coproductions étrangères	21,9	16,7	8,3	-50%
Préventes à l'étranger	5,2	28,6	11,3	-60%
Total des financements	710,9	717,2	638,9	-11%



Les devis des programmes de fiction sont en baisse (-10,9 %) à 638,9 M€, soit un coût horaire moyen en baisse de 10,3 % à 859,3 K€.

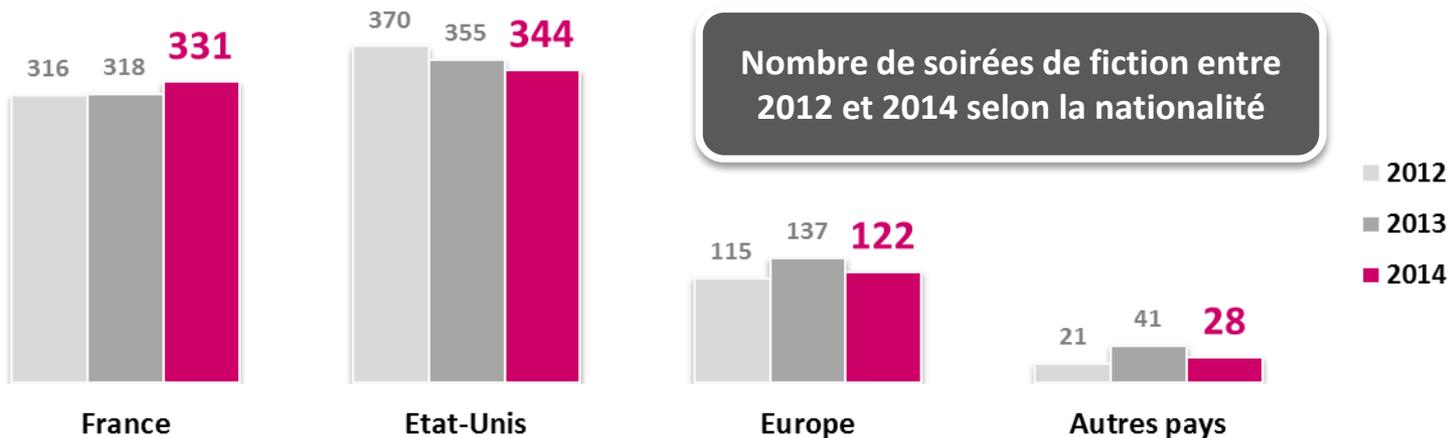
En 2015, le 52' est le premier format de fiction (36,8 % des heures aidées à 273 heures).

LES SOIRÉES DE FICTION SELON LA NATIONALITÉ DE L'ŒUVRE



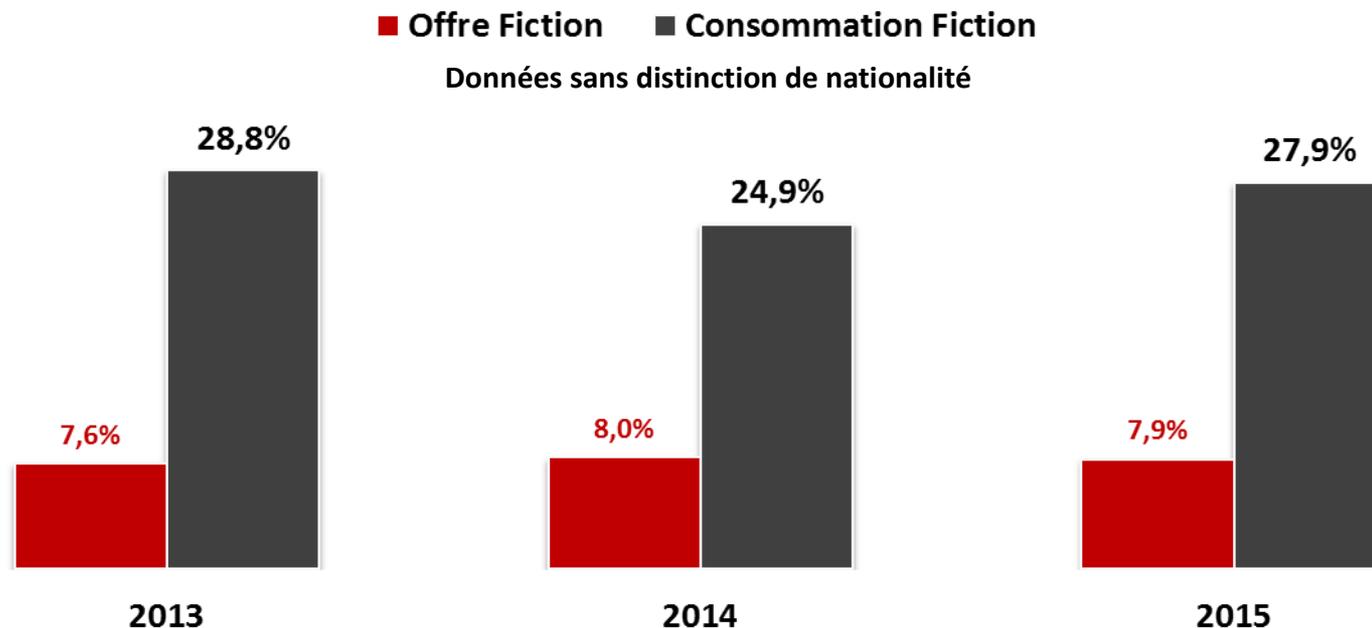
Les soirées de fiction sont majoritairement françaises sur le service public alors qu'elles sont plutôt américaines sur TF1, Canal+ et M6.

Globalement la fiction française en première partie de soirée fait jeu égal avec la fiction américaine.



LA FICTION EN TÉLÉVISION DE RATRAPAGE

*Le marché de la télévision de rattrapage est estimé à 90 M€ en 2015
(revenus principalement issus des recettes publicitaires)*



Offre TVR Fiction - Part FR

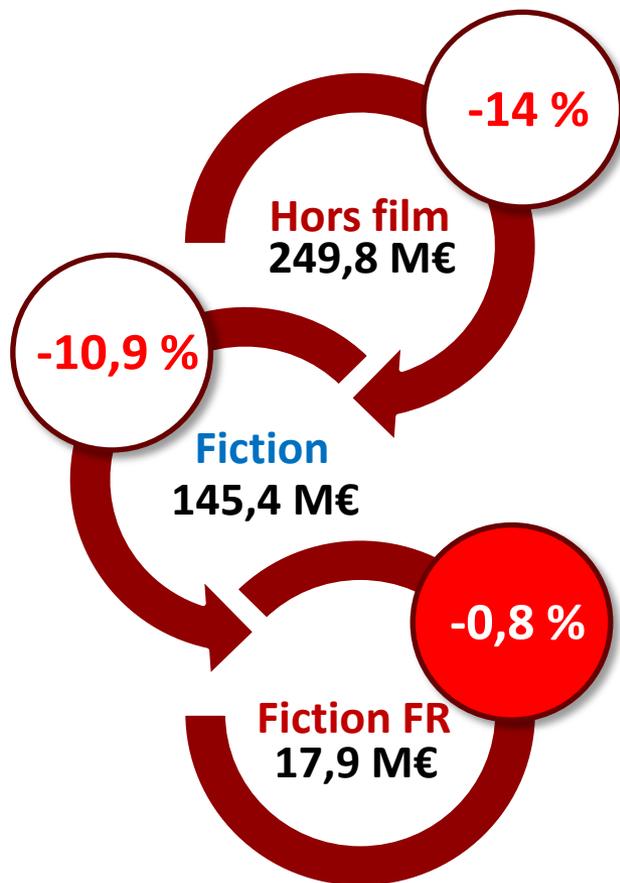
2012	2013	2014
42,8%	41,2%	44,0%

En 2015, la fiction est le genre de programmes le plus consommé (27,9 % des vidéos vues), devant le divertissement (26,6 %), les programmes jeunesse (20,6 %), l'information (6,9 %), le magazine (5,8 %), le sport (2,3 %), le cinéma (1,7 %) et le documentaire (0,8 %).

LA FICTION EN VIDÉO PHYSIQUE ET EN VIDÉO NUMÉRIQUE

Marché de la vidéo physique en 2015

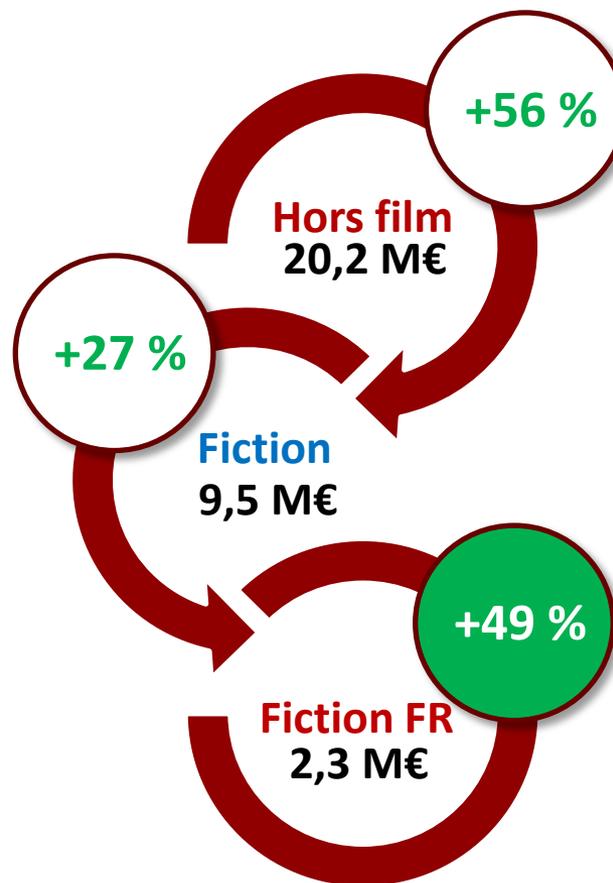
707,6 M€



2015

Marché de la V&D à l'acte en 2015

235 M€



2015

L'EXPORTATION DES PROGRAMMES DE FICTION EN 2015

Les exportations de programmes audiovisuels français (M€)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	évol. 15/14 (%)
ventes ¹	115,0	118,8	110,0	100,4	105,6	110,6	127,0	137,1	153,8	164,2	+6,8
préventes ²	42,0	34,0	40,4	35,1	30,5	43,0	38,9	42,4	56,5	36,8	-34,9
total ventes et préventes	157,0	152,8	150,4	135,5	136,1	153,6	165,9	179,5	210,3	201,0	-4,4
apports en coproduction	61,3	63,7	53,6	58,6	62,8	77,4	76,5	69,5	56,3	54,1	-3,9
total flux export	218,3	216,5	204,0	194,1	198,9	231,0	242,4	249,0	266,6	255,1	-4,3

¹ Les chiffres de ventes intègrent celles réalisées auprès de TV5 et CFI, respectivement de 2,2 M€ et 0,0 M€ en 2015 (3,2 M€ et 0,2 M€ en 2014).

Source : CNC-TV France International.

VENTES FICTION



41,2 M€ +6 %

PREVENTES FICTION



11,3 M€ -60,4 %

TOTAL FICTION

52,6 M€ -22,1 %

RNPP : PALIER DES RECETTES BRUTES

Données scénaristes

	Séries bas coût prod	26	52	90	unitaire 90
<i>inf. à 50K€</i>	4,5%				
<i>de 50K€ à 100K</i>	30,3%				
<i>de 100K€ à 500K€</i>	34,1%	46,5%	2,1%		
<i>de 10M€ à 15M€</i>			1,1%	7,7%	10,3%
<i>de 500K€ à 1M€</i>	27,3%	34,9%	3,7%		3,4%
<i>de 1M€ à 2M€</i>	3,8%	7,0%	25,1%	7,7%	6,9%
<i>de 2 M€ à 3M€</i>			24,6%	6,4%	10,3%
<i>de 3M€ à 4M€</i>		7,0%	12,8%	11,5%	9,2%
<i>de 4M€ à 5M€</i>		4,7%	4,3%	15,4%	14,9%
<i>de 5M€ à 7,5M€</i>			15,5%	28,2%	28,7%
<i>de 7,5M€ à 10M€</i>			9,6%	19,2%	14,9%
<i>sup. à 15M€</i>			1,1%	3,8%	1,1%

Données réalisateurs

	Séries bas coût prod	26	52	90	unitaire 90
<i>inf à 100K€</i>	44,0%				
<i>de 100K€ à 500K€</i>	56,0%	61,3%			
<i>de 500K€ à 1M€</i>			9,1%		
<i>de 1M€ à 2M€</i>		29,0%	7,7%	1,2%	2,5%
<i>de 2M€ à 3M€</i>		9,7%	34,1%	16,0%	12,3%
<i>de 3M€ à 4M€</i>			24,0%	2,5%	7,4%
<i>de 4M€ à 5M€</i>			13,0%	17,3%	23,5%
<i>de 5M€ à 7,5M€</i>			12,0%	37,0%	46,9%
<i>de 7,5M€ à 10M€</i>				19,8%	3,7%
<i>sup. à 10M€</i>				6,2%	3,7%

Pourcentage des contrats saisis faisant apparaître une part de rémunération sous forme de prime

- *Séries Fiction*

52'



23,9 % (6,9 % en 2012)

- *Séries Fiction*

90'



12,1 % (13,8 % en 2012)

Quand il existe un versement sous forme de prime, l'OPCA a analysé le poids que représente celle-ci par rapport à l'ensemble de la rémunération des auteurs concernés.

